



MOT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

par Marie-Céline Corbeil



Mot du maire

Bonjour à tous,



La municipalité a adopté son budget pour 2023 et le taux de taxes augmentera de 2 sous du 100\$ d'évaluation. Je voudrais vous informer que chaque sou d'augmentation représente 20 000\$ en revenu pour la municipalité. Les augmentations les plus importantes pour 2023 sont la Sûreté du Québec qui était à 166 521\$ et qui passe à 172 755\$, la Régie Incendie qui était à 201 354\$ et qui passe à 215 408\$, le carburant pour les camions passe de 8 500\$ à 16 000\$ pour 2023. Ce sont les plus grosses augmentations.

Le contrat des ordures fait lui aussi un bond. Ce qui fait passer la cueillette à 156\$ par unité de logement pour la première poubelle.

Le budget de la MRC n'est pas en reste avec une augmentation de 3%. Comme vous pouvez le constater, il était impossible de ne pas avoir de hausse mais, le conseil et moi avons fait tout ce qui était en notre pouvoir pour limiter celle-ci à son plus bas.

Je vous souhaite de passer de très belles fêtes et une bonne et heureuse année 2023.

Rolland Camiré
Maire



Bonjour,

Je voudrais profiter de l'occasion avant la fin de l'année pour remercier tous les employés de la municipalité de Val-Joli qui ont permis de réaliser tous nos projets de l'année. Chacun a fait sa grande part pour partager ses connaissances, travailler en collaboration et solutionner différents problèmes à tous les niveaux. Un merci spécial à Josiane qui offre un service impeccable aux citoyens et qui m'offre son appui tout au long de l'année. Je voudrais aussi offrir mes meilleurs souhaits au conseil municipal avec qui il est agréable de travailler les différents dossiers.

Enfin, je souhaite de Joyeuses Fêtes à tous les citoyens de Val-Joli et une belle année 2023.

Marie-Céline Corbeil

Directrice générale

Fermeture bureau municipal-période des fêtes

Le bureau municipal sera fermé du 20 décembre 2022 au 3 janvier 2023 inclusivement pour la période des fêtes. Nous serons de retour le 4 janvier 2023 dès 9 h.



Mot de l'urbaniste

par Frédérick Bernier



Bonjour citoyens de Val-Joli,

Peut-être que vous le saviez déjà, mais le conseil de la municipalité de Val-Joli a adopté un règlement visant la modification du règlement de zonage.

Cette modification apporte des éléments nouveaux concernant les conteneurs, les abris d'autos temporaires et les poulaillers en milieu urbain.

Pour débiter, les conteneurs sont désormais autorisés à être utilisés comme bâtiment accessoire résidentiel. Cependant des conditions s'appliquent :

- Doit être munie d'un revêtement extérieur de façon permanente
- Doit être munie d'une toiture avec une pente minimale de 3:12
- Un seul conteneur par terrain occupé par une résidente unifamiliale est autorisé
- Le conteneur doit obligatoirement être installé en cour arrière

Par la suite, les abris d'autos temporaires, communément appelés les abris tempos, sont désormais autorisé à l'année sous les conditions suivantes :

- Un seul abri par terrain en dehors de la période du 15 octobre au 15 avril
- L'abri doit être installé en cour arrière
- La superficie maximale de celui-ci est limitée à 31.58 m² (340 pi²)

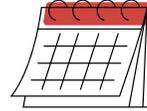
Ensuite, les poulaillers en milieu urbain sont nouvellement autorisés à la municipalité de Val-Joli. Cependant ceux-ci sont également soumis à plusieurs conditions en voici quelques-unes :

- La municipalité autorise une limite de 4 poules par terrain
- Le terrain doit avoir une superficie minimale de 1 100 m²
- La garde de coq est interdite
- Les poules doivent être gardées en permanence dans un enclos
- Le poulailler et son enclos doivent être situés en cour arrière

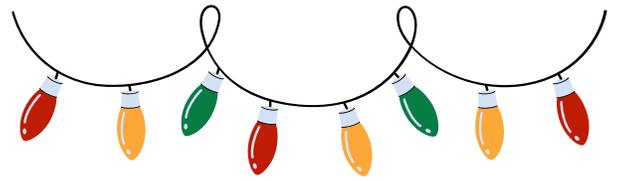
Pour terminer, l'installation d'un conteneur et d'un poulailler exige l'émission d'un permis de la municipalité. Pour ceux qui contreviendraient aux conditions émises par le nouveau règlement, ils devront se conformer à celui-ci avant le 1er septembre 2023. Suite à ce délai, la municipalité va procéder à l'émission de constat d'infractions.

Collecte ordures 2023

La première collecte des ordures aura lieu mardi le 17 janvier 2023



Consultez votre calendrier de collectes 2023 pour connaître les dates.



Les séances du conseil auront lieu à la salle du conseil au 500, route 249, Val-Joli à 20h00 aux dates suivantes :

- Lundi le 9 janvier 2023
- Lundi le 6 février 2023
- Lundi le 6 mars 2023
- Mardi le 3 avril 2023
- Lundi le 1er mai 2023
- Lundi le 5 juin 2023
- Lundi le 3 juillet 2023
- Lundi le 14 août 2023
- Mardi le 5 septembre 2023
- Lundi le 2 octobre 2023
- Lundi le 6 novembre 2023
- Lundi le 4 décembre 2023

Le conseil invite cordialement ses citoyennes et citoyens à assister aux assemblées publiques qui se tiendront en cours d'année.



budget 2023		
	2022	2023
REVENUS		
Taxes sur la valeur foncière	1 328 800 \$	1 369 667 \$
taxes spéciales pour le service de la dette	62 671 \$	61 333 \$
Taxes, compensations et tarification	187 139 \$	238 844 \$
Transferts	127 301 \$	227 876 \$
Services rendus	320 \$	3 500 \$
Imposition de droits	34 800 \$	44 850 \$
Amendes et pénalités	7 500 \$	6 300 \$
Intérêts	5 700 \$	7 300 \$
Autres revenus		
Affectation du surplus	637 \$	16 696 \$
TOTAL DES RECETTES ET AFFECTATIONS	1 754 868 \$	1 976 366 \$
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT		
Administration	385 095 \$	415 443,00
Sécurité publique	377 326 \$	397 924,00
Transport	432 178 \$	419 777,00
Hygiène du milieu	199 745 \$	258 443,00
Aménagement, urbanisme et développement	56 084 \$	59 164,00
Loisirs et culture	103 225 \$	93 639,00
Frais de financement	61 801 \$	75 263,00
Transfert à l'état des activités d'investissement	139 413 \$	256 713,00
TOTAL DES DÉPENSES ET AFFECTATIONS	1 754 868 \$	1 976 366,00

LE BUDGET 2023



Les élus ont adopté lundi le 12 décembre le budget annuel de la municipalité de Val-Joli

Le budget équilibré prévoit des revenus et des dépenses au montant de 1 976 366\$.

Une augmentation de la taxe foncière de 3% a été nécessaire pour répondre aux diverses augmentations des quotes-parts de la MRC, du service incendie et de la Sûreté du Québec.

Les tarifications de services ont été établies selon le coût réel.

Ainsi, le coût pour la collecte des matières résiduelles et compostables ont augmenté. Nous avons réduit le tarif du recyclage en appliquant une partie de la subvention sur la redevance des matières résiduelles. Cette même subvention est également appliquée depuis l'an dernier pour réduire le tarif du compost.

Nous avons planifié certains travaux de voirie aux activités d'investissement puisqu'il s'agit de réfection majeure sur le réseau routier. Évidemment que l'augmentation du prix de l'essence a un impact sur le budget de voirie et de déneigement. Nous avons la chance de pouvoir réaliser des travaux à l'interne avec notre équipe municipale, ce qui permet un bon contrôle des dépenses et d'en faire plus avec vos taxes.

LE PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2023-2024-2025

Le conseil a également adopté le programme triennal des immobilisations 2023-2024 et 2025 qui prévoit notamment des travaux de voirie en majorité. Nous prélevons également des sommes en prévision du remplacement d'un véhicule de voirie dans les années à venir. Certaines subventions nous permettent de réaliser des projets à coût moindre ou sans frais pour la municipalité comme le pavage du stationnement du parc Floral et les modifications aux enseignes municipales.

Programme triennal d'immobilisations 2023-2024-2025

projets	2023	2024	2025
Rang 14 asphalte		800 000,00	
ajout de caméras	4 500,00		
enseigne numérique	40 000,00		
Travaux conjoints rang 9 St-Claude	25 000,00		
refaire ponceau coin rang 10 et Goshen	15 000,00		
projet parc Floral (FCRC) stationnement	40 000,00		
acquisition de terrain	75 000,00		
Clôture parc St-Antoine	2 000,00		
Cooptel entente fibre optique	4 000,00		
Réserve pour remplacement de véhicules	25 000,00	25 000,00	25 000,00
balançoire halte titus	1 200,00		
refaire enseignes entrées de ville		12 000,00	
total	231 700,00	837 000,00	25 000,00
financement			
	2023	2024	2025
Fonctionnement municipal	51 700,00	28 000,00	25 000,00
Surplus ou fonds de roulement	75 000,00		
Fonds région et ruralité	32 000,00	9 000,00	
Fond canadien région revitalisation communauté (prévision)	20 000,00		
Surplus pour projet parc Floral	20 000,00		
TECQ		800 000,00	
fonctionnement pour enseigne numérique	8 000,00		
fonds carrière et sablière	11 000,00		
Fonctionnement municipal	14 000,00		
Total	231 700,00	837 000,00	25 000,00





INSCRIPTION BÉBÉ 2022

POLITIQUE D'AIDE À LA FAMILLE

Il est toujours temps d'inscrire votre enfant au programme de soutien financier aux jeunes familles.

Vous n'avez qu'à nous contacter par courriel : secretariat@val-joli.ca ou par téléphone : 819-845-7663 p.1 pour obtenir le formulaire.



TOURNÉE DES NOUVEAU-NÉS

INSCRIVEZ-VOUS DÈS MAINTENANT!

À TOUS LES PARENTS

qui ont célébré ou qui célébreront la naissance ou l'adoption d'un enfant entre le 1er janvier et le 31 décembre 2022, vous pouvez bénéficier du programme de soutien aux jeunes familles offert par les municipalités de Saint-François-Xavier-de-Brompton, de Val-Joli et la Ville de Windsor.

En plus des différents cadeaux offerts lors de la Tournée des nouveau-nés le 5 mars, les familles inscrites recevront un soutien financier de leur municipalité.

Inscription à votre hôtel de ville jusqu'au 13 janvier 2023

La Ville de Windsor et les municipalités de Val-Joli et Saint-François-Xavier-de-Brompton.



Hôtel de ville :

Téléphone : 819 845-7663

[Marie-Céline Corbeil, dir., P.3, direction@val-joli.ca](mailto:Marie-Céline.Corbell@val-joli.ca)

[Frédéric Bernier, insp., P.2, urbanisme@val-joli.ca](mailto:Frédéric.Bernier@val-joli.ca)

[Josiane Perron, adj., P.1, secretariat@val-joli.ca,](mailto:Josiane.Perron@val-joli.ca)

[Pier Lacasse, resp. voirie, P.4, voirie@val-joli.ca](mailto:Pier.Lacasse@val-joli.ca)

500, Route 249

NOUS SOMMES

FERMÉS LES MARDIS.

Val-Joli (QC) J1S 0E8

LUNDI 9H-12H,13H-

16H ET MERC.- VEND.

Pour toutes plaintes concernant les animaux :

SPA de l'Estrie : 819 821-4727

Membres du conseil :

Maire : Rolland Camiré, P.5
mairie@val-joli.ca

Siège 1 : Sylvain Côté

Siège 2 : Philippe Verly

Siège 3 : Gilles Perron

Siège 4 : Raymond Côté

Siège 5 : Jonathan Morin

Siège 6 : Johanne Maurice



@municipalitevaljoli